

FITE Prize - Textile Territories First edition - 2024

SETTLEMENT

(in english, followed by french version)

Article 1 - Purpose - Generalities

As part of the seventh edition of the FITE – Textile Biennial - Clermont-Ferrand, HS_Projets association, with the support of the City of Clermont-Ferrand and the Bargoin Museum, Clermont Auvergne Métropole and public and private partners, is organising the first edition of the FITE Prize – Textile Territories.

The aim of the FITE Prize – Textile Territories award is to promote textile design in Europe and demonstrate that textile chains in European territories can contribute to sustainable re-industrialisation in response to current ecological challenges.

The prize is organised around an exhibition of the projects of the 10 projects selected in Clermont-Ferrand from July to September 2024 as part of the PLAY edition of the FITE. The exhibition will be held in a key location in Clermont-Ferrand (France) from 2 July to 15 September 2024.

During July 2024, an international jury will award the Grand Prize, which will include a company residency worth 10,000 euros, and in September 2024 a Public Prize will be awarded following a vote by the exhibition visitors.

The FITE Prize - Textile Territories is dedicated to textile innovation within an ecological framework and with a view to the reindustrialisation of territories:

- Participants will be asked to propose new and innovative designs, products or concepts using textiles as their main material (such as weaving, felt, basketry, new materials from the textile field, etc). Participants will be encouraged to explore the properties of textiles, highlighting European know-how.
- Their proposal must be accompanied by a letter of interest from a company, craft workshop or holder of textile know-how envisaged as a future partner and place of residency.
- The place and the partner envisaged for the residency must concern a European know-how and be located on European territory.

Article 2 - Participants

The competition is open to students (Masters level) in textile training, young professionals in the textile or textile design professions, and emerging designers living in Europe (50 countries and territories, including 28 in the European Union).

Each participant may submit only one project. Each project is nominative and may not be submitted by several participants.

Contact and informations: fiteprize@gmail.com



+



Article 3 - Prize and jury

The competition will be divided into 2 prizes: Grand Prize and Public Prize.

The Grand Prize will be awarded in July 2024 by the members of the jury, who will meet from 2 to 7 July 2024 in the presence of the 10 participants selected to present their projects.

The 2024 international jury is made up of representatives from civil society, culture and the textile industry (international exhibition curators, artists, cultural institutions, textile industries).

The Public Prize is awarded by public vote (from July to September 2024) at the exhibition venue. It will be awarded around the 15th of September 2024.

The selection of the 10 projects present at the exhibition and eligible to compete for the Grand Prize and the Public Prize will be made by the active members of HS_Projets, on the basis of the entries received, up to a limit of 10 participants.

Article 4 - Terms and conditions of participation

4.1 : Pre-selection criteria.

The pre-selection application must include :

- The application form (document attached)
- A letter of interest from one or more companies or workshops involved in the future residency. (document attached)
- A CV (pdf format, 2 pages maximum)
- A portfolio (pdf format, 4 pages maximum)
- A presentation of the project (pdf format, 3 pages maximum)
- Visuals (sketches, prototypes, etc.) of your project (3 to 10 visuals in a single pdf file).

To take part in this competition, you must send the application form with all the documents requested, before midnight on 30 December 2023, to the following address:

fiteprize@gmail.com

Each application must be complete to be eligible.

4.2 selection criteria (10 projects selected)

- Meet the exhibition conditions (document attached).
- Be available between 24 June and 7 July 2024 to install the project and present it to the jury.
- Be able to produce a high-quality project that can be exhibited.

The project presented may be a two- or three-dimensional object not exceeding the exhibition volume (200x200x200cm). Something physical must be rendered.

Article 5 - Participation

Participation in this competition is free of charge.

By entering the competition, the project owner undertakes to present a project of which he or she is the author, and to declare it free of rights. In the event of a false declaration, the author alone will bear the consequences.

The organisers of the prize certify that they will not distribute the projects in competition outside the jury, until the results have been announced.

Article 6 - Jury deliberation

The 10 shortlisted projects will be announced in January.

The Grand Prize winner will be announced following the jury's decision between 2 and 7 July 2024.

The winner of the Public Prize will be announced after the votes have been counted, on 15 September 2024.

Article 7 - Copyrights

The 10 participants selected accept, without reservation, that their work may be published in part or in full, on paper or digitally, without claiming copyright, as part of the FITE- Textile Biennial - Clermont-Ferrand. They also accept any other non-profit-making use. They freely authorise the use of their name and the reproduction of their photo, as well as their publication for promotional or information purposes linked to this competition and the events.

Article 8 - Liability

The organisers cannot be held responsible for any loss or damage to the work selected during shipping.

Article 9 - Delay, modification or cancellation

The decisions of the jury are final. Applying for this competition implies full acceptance of these rules and the decisions of the jury. The organisers reserve the right, for any reason whatsoever, to modify, extend or cancel the operation, without prior notice, and without incurring any liability as a result.

Article 10 - Access to data

In application of the French Data Protection Act of 6 January 1978, participants have the right to access, rectify and object to data concerning them.

Participation in this competition implies full acceptance of these rules. These can be consulted on the FITE - Textile Biennial - Clermont-Ferrand website.

Article 11 - Prizes

- The Grand Prize winner will be offered a company residency worth 10,000 euros, to be carried out between September 2024 and September 2025.

- The winner of the Public Prize will be awarded the sum of 3,000 euros.

Article 12 - Prize beneficiaries

The names of the prize beneficiaries may not be changed under any circumstances.

Article 13 - Terms and conditions of participation

Competition timetable

- Deadline for submission: midnight on 30 December 2023 (applications must be complete to be considered);

- The selection of the 10 exhibition participants who will be able to present their project during the exhibition and compete for the two prizes (Grand Prize and Public Prize) will be announced in January 2024.

- The details and dates of installation and presentation of the works of the 10 selected designers will be communicated to those concerned at a later date.

To be used by whom it may concern,

14 October 2023

Christine Athenor

Director of HS_Projets association
General Curator of the FITE - Textile Biennial - Clermont-Ferrand.

Prix du FITE - Territoires Textiles Première édition - 2024

RÈGLEMENT

(version française)

Article 1 - Objet - Généralités

Dans le cadre de la septième édition du FITE – Biennale Textile - Clermont-Ferrand, l'association HS_Projets, avec le soutien de la Ville de Clermont-Ferrand et du musée Bargoin, Clermont Auvergne Métropole et celui de partenaires publics et privés, organise la première édition du prix du FITE – Territoires Textiles.

Le prix du FITE – Territoires Textiles a pour ambition d'accompagner la visibilité de la création textile en Europe et prouver que les chaînes textiles des territoires européens peuvent concourir à une réindustrialisation durable répondant aux enjeux écologiques actuels.

Ce prix s'organise autour d'une exposition des projets des 10 lauréats à Clermont-Ferrand de juillet à septembre 2024 dans le cadre de l'édition PLAY du FITE. Cette exposition se tiendra dans un lieu emblématique de Clermont-Ferrand (France) du 2 juillet au 15 septembre 2024.

Durant le mois de juillet 2024, un jury international attribuera un Grand Prix ouvrant à une résidence en entreprise d'une valeur de 10 000 euros, puis en septembre 2024 un Prix du public sera attribué suite au vote des visiteurs de l'exposition.

Le prix du FITE – Territoires Textiles est dédié à l'innovation textile dans un cadre écologique et en vue de la réindustrialisation des territoires, c'est à dire :

- Que les participants devront proposer des designs, des produits ou des concepts inédits et innovants utilisant le textile comme matériau principal (tel que le tissage, le feutre, la vannerie, les nouveaux matériaux issu du domaine textile, etc). Les participants seront encouragés à explorer les propriétés du textile, en mettant en valeur les savoir-faire européens.
- Leur proposition devra s'accompagner d'une lettre d'intérêt d'une entreprise, d'un atelier d'artisans ou d'un détenteur d'un savoir-faire textile envisagé comme futur partenaire et lieu de résidence.
- Le lieu et le partenaire envisagé pour la résidence doit concerner un savoir-faire européen et se situer sur le territoire européen.

Article 2 - Participants

Ce concours s'adresse aux étudiants (niveau Master) de formation textile, aux jeunes professionnels des métiers du textile ou du design textile, ainsi qu'aux designers émergents, résidants sur le territoire européen (50 pays et territoires, dont 28 de l'Union européenne).

Contact and informations: fiteprize@gmail.com



musée bargoin

VILLE DE
**CLERMONT
FERRAND**

Chaque participant ne pourra transmettre qu'un seul projet. Chaque projet est nominatif et ne peut être porté par plusieurs participants.

Article 3 - Prix et jury

Le concours sera divisé en 2 prix : Grand prix et prix du public .

Le Grand prix est décerné en juillet 2024 par les membres du jury se réunissant du 2 au 7 juillet 2024 en présence des 10 participants afin de leur présenter leur projet.

Le jury international de l'édition 2024 est composé d'acteurs du monde de la société civile, de la culture et de l'industrie textile (commissaire d'exposition internationale, artistes, institution culturelle, industries textiles).

Le prix du public est décerné par le vote du public (de juillet à septembre 2024) sur le lieu de l'exposition. Il sera décerné le 15 septembre 2024.

La sélection des 10 projets présents à l'exposition et qui pourront concourir au Grand prix et au prix du public, sera effectuée par les membres actifs d'HS_Projets, suite aux dossiers reçus et ce dans une limite de 10 participants.

Article 4 - Modalités de participation

4.1 : Critères concernant la présélection.

Le dossier de présélection doit comporter :

- Le formulaire de candidature (document en pj)
- Une lettre d'intérêt d'une ou de plusieurs entreprises ou ateliers impliqués pour la future résidence. (document en pj)
- Un CV (format pdf, 2 pages maximum)
- Un portfolio (format pdf, 4 pages maximum)
- Une présentation du projet (format pdf, 3 pages maximum)
- Des visuels (croquis, prototypes, etc) de votre projet (3 à 10 visuels rassemblés sur un même pdf).

Pour participer à ce concours, vous devez envoyé le dossier de candidature avec l'intégralité des documents demandés, avant le 30 décembre 2023 à minuit, à l'adresse suivante : **fiteprize@gmail.com**

Chaque dossier devra être complet pour être recevable.

4.2 critère concernant la sélection (10 projets)

répondre aux conditions d'exposition (document en pj).

- Être disponible entre le 24 juin et le 7 juillet 2024 pour installer le projet et le présenter au jury.
- Être en capacité de produire un projet exposable, de qualité.

Le projet présenté pourra être un objet en deux ou trois dimensions n'excédant pas le volume d'exposition (200x200x200cm). Quelque chose de physique devra être rendu.

Article 5 - Participation

La participation à ce concours est gratuite.

En participant au concours, le porteur du projet s'engage à présenter un projet dont il est l'auteur, et à le déclarer libre de droits. En cas de fausse déclaration, l'auteur en supportera, seul, les conséquences.

Les organisateurs du prix attestent ne pas diffuser les projets en compétition en de-

hors du jury, et ce jusqu'à l'annonce des résultats.

Article 6 - Délibération du jury

Les 10 projets sélectionnés seront dévoilés après décision du jury en janvier.

Le lauréat du Grand prix sera dévoilé après décision du jury entre le 2 et le 7 juillet 2024.

Le lauréat du prix du public sera dévoilé après le dépouillement des votes, qui aura lieu le 15 septembre 2024.

Article 7 - Droits d'auteur

Les 10 exposants sélectionnés acceptent, sans aucune réserve, que leur œuvre fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et numérique, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur, et ce dans le cadre du FITE- Biennale Textile - Clermont-Ferrand. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif. Les 10 participants sélectionnés autorisent gracieusement la citation de leur nom, la reproduction de leur photo, ainsi que leur publication à des fins de promotion ou d'information liées au présent concours, et aux événements.

Article 8 - Responsabilité

En cas de perte ou de dégradation lors de l'envoi de l'œuvre sélectionnée, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables.

Article 9 - Report, modification, ou annulation

Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature à ce concours implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury. Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération, sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait.

Article 10 - Accès aux données

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant.

La participation à ce concours suppose l'acceptation pure et simple du présent règlement. Celui-ci est consultable sur le site du FITE - Biennale Textile - Clermont-Ferrand.

Article 11 - Dotation

- Le lauréat du Grand prix se verra proposer une résidence en entreprise d'une valeur de 10 000 euros qui se réalisera entre septembre 2024 et septembre 2025.

- Le lauréat du prix du public se verra attribuer la somme de 3 000 euros.

Article 12 - Bénéficiaire du prix

Le nom des bénéficiaires des prix ne pourra en aucun cas être changé.

Article 13 - Modalités de participation

Le calendrier du concours

- Limite de candidature : jusqu'au 30 décembre 2023, à minuit (le dossier de candidature doit être complet pour être pris en compte) ;
- La sélection des 10 lauréats qui pourront présenter leur projet durant l'exposition et concourir au deux prix (Grand prix et prix du public) sera annoncé au plus tard durant le mois de janvier 2024.
- Les modalités et dates de dépôt, d'installation et de présentation des œuvres des 10 designers sélectionnés sera communiquée ultérieurement aux concernés.

Pour servir à qui de droit,

le 14 octobre 2023

Christine Athenor

Directrice de l'association HS_Projets
Commissaire générale du FITE – Biennale Textile – Clermont-Ferrand.